

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3887)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 172

présenté par

M. Potier, Mme Laurence Dumont, M. Alain David, M. Hutin et M. Jérôme Lambert

-----

**ARTICLE PREMIER****CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL**

Compléter l'alinéa 74 par la phrase suivante :

« La France s'engage à atteindre progressivement la part de 15 % de l'aide publique au développement totale consacrée au secteur de l'éducation, et de 50 % de l'aide publique au développement dédiée à l'éducation à l'enseignement de base dans les pays à faible revenu et les États fragiles, avec comme priorité les pays d'Afrique subsaharienne. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement déposé par le groupe Socialistes et apparentés vise à souligner la nécessité de soutenir financièrement de manière plus forte le développement du secteur de l'éducation, dans les pays à faible revenu et les plus fragiles, particulièrement ceux d'Afrique Subsaharienne. Pour cela, la France devrait consacrer à l'éducation des dépenses équivalentes à 15 % de son APD totale et 50 % de l'APD dédiée à l'éducation à l'enseignement de base dans les pays à faible revenu et les États fragiles, notamment d'Afrique Subsaharienne.

Cet amendement vise à souligner le rôle systémique absolument fondamental de l'éducation pour impulser les changements socio-économiques dans les pays concernés.

Cet amendement a été inspiré de propositions d'ONG et associations membres de la Campagne Services Sociaux de Base : Action contre la Faim, Action Santé Mondiale, Coalition Education, Coalition Eau, ONE, Oxfam et Solidarité Sida.